



engagé·e·s
organisé·e·s

CAHIER DU SYNDICAT OU DE LA SECTION SYNDICALE

Chers et chères camarades,

Vous êtes en responsabilité de votre syndicat, ou d'une section syndicale Ufict, ce cahier vous est destiné pour préparer votre congrès UFICT du 25 au 29 mars 2019.

Dès lors que vous comptez des syndiqué·e·s affilié·e·s à l'Ufict Mines Energie dans votre organisation, nous vous invitons à remplir ce cahier et à le renvoyer par courrier ou par mail à :

UFICT CGT Mines Energie
263 rue de Paris
93516 MONTREUIL cedex
ufict@ufict.fnme-cgt.fr

Dates et lieu du congrès

Le Comité National du 27 septembre 2018 a décidé la tenue de ce 6^{ème} congrès de l'Ufict Mines Energie à Gréoux-les-Bains dans les Alpes-de-Haute-Provence du 25 au 29 mars 2019.

La petite ville de Gréoux-les-Bains est à 15 km à l'est de Manosque et 70 km de la gare d'Aix en Provence TGV, 80 km de l'aéroport Marseille

Provence, 85 km de la gare de Marseille Saint-Charles.

Le congrès se tiendra sur le domaine de Château Laval, dans un château du 17^{ème} siècle, sur la route de Valensole. C'est un village vacances des activités sociales du CEA où seront assurés l'hébergement et la restauration des congressistes.

Prix du mandat

Le prix du mandat est fixé à **250 €**. Il comporte l'hébergement en chambre, gîte ou bungalow, la restauration matin, midi et soir, du lundi 25 mars au soir jusqu'au vendredi 29 mars matin, la soirée d'accueil du lundi 25 mars, la soirée fraternelle du jeudi 28 mars et les animations qui émailleront ce congrès.



engagé·e·s
organisé·e·s

Quatre fiches à remplir et renvoyer

Afin de préparer ce congrès dans de bonnes conditions, nous vous invitons à remplir collectivement dans vos syndicats ou sections les fiches suivantes :

► Page 4 : **Calcul du nombre de mandats** par syndicat ou section (pour le calcul se référer aux explications de la page 3)

► Page 5 : **Pré-mandatation**. En fonction du nombre de mandats délibératifs calculés, il vous faudra indiquer les noms des délégué·e·s avec mandats délibératifs désigné·e·s par votre syndicat, ainsi que les noms des délégué·e·s ayant un mandat consultatif de droit conformément à nos statuts (voir page 3). Jusqu'au 11 mars 2019 des noms de délégué·e·s peuvent encore changer

dans la mesure où vous en avertissez l'Ufict par mail ou courrier. Par conséquent, **même provisoire, ce document doit être renvoyé à l'Ufict le plus tôt possible.**

► Page 6 : **Transport / hébergement**. Il est nécessaire de réserver les logements et les repas de façon adaptée en fonction de la présence des délégué·e·s. Des navettes sont prévues à Aix TGV et à l'aéroport Marseille Provence le lundi après-midi et le vendredi matin.

► Page 7 : **Règlement des mandats**. Ce formulaire totalise les mandats délibératifs et consultatifs pourvus.

C'est également votre bordereau de règlement à joindre à votre chèque.

Afin de faciliter le travail d'organisation du congrès, il est impératif que chaque syndicat ou section destinataire renvoie ce cahier rempli, avec le règlement des mandats,

le plus tôt possible et avant le 31 décembre 2018.

Merci de votre compréhension et n'hésitez surtout pas à contacter le bureau de l'UFICT pour toute question liée à la préparation de ce congrès.

ufict@ufict.fnme-cgt.fr
Pascale Landré 01 55 82 78 83
Maryline Pichon 06 19 10 65 73



engagé·e·s
organisé·e·s

CALCUL NOMBRE DE MANDATS PAR SYNDICAT ET SECTION

Méthode de calcul

Pour tenir compte de la diversité professionnelle des syndiqué·e·s, chaque syndicat ou section Ufict bénéficie à minima d'un·e délégué·e au titre des Technicien·e·s et agent·e·s de Maîtrise et d'un·e délégué·e au titre des Cadres, Ingénieur·e·s et Chercheur·se·s.

Nous vous rappelons que les membres du Conseil National, de la Commission de Contrôle Financier et les responsables de Commission Régionale ont un mandat consultatif de droit. Leurs mandats et leurs transports sont pris en charge par l'Ufict.

La représentation des syndicats et des sections au Congrès de l'Ufict est calculée à partir de la moyenne des cotisations Ufict « cadres » et « maîtrises » perçues pendant l'année entière 2017. La référence à l'année 2017 a été validée par le Comité National du 27 septembre 2018.

Le nombre de délégué·e·s d'un syndicat ou d'une section découle du nombre des adhérent·e·s-cotisant·e·s cadres et du nombre des adhérent·e·s-cotisant·e·s maîtrises sur la base de la représentation suivante :

- ▶ Jusqu'à 40 inclus : 1 délégué·e
- ▶ De 41 à 80 inclus : 2 délégué·e·s
- ▶ De 81 à 120 inclus : 3 délégué·e·s
- ▶ De 121 à 160 inclus : 4 délégué·e·s
- ▶ De 161 à 200 inclus : 5 délégué·e·s
- ▶ De 201 à 300 inclus : 6 délégué·e·s
- ▶ De 301 à 400 inclus : 7 délégué·e·s
- ▶ De 401 à 500 inclus : 8 délégué·e·s
- ▶ Au-delà de 500 : 1 délégué·e supplémentaire par tranche de 200 adhérent·e·s-cotisant·e·s.

La formule pour déterminer le nombre « d'adhérent·e·s-cotisant·e·s » est la suivante :

Nbre adhérent·e·s cotisant·e·s = (nbre FNI+nbre mois cotisés)/12

Exemple : un syndicat présente 79 adhérent·e·s-cotisant·e·s relevant de la Branche Technicien·e·s Agents de Maîtrise et de 1 adhérent·e relevant de la Branche Ingénieur·e·s Cadres et Chercheur·se·s, il dispose de 2+1=3 délégué·e·s dont un ingénieur·e, cadre ou chercheur·se.

engagé·e·s
organisé·e·s

FICHE DE CALCUL NOMBRE DE MANDATS PAR SYNDICAT ET SECTION

À remplir par ...

Animateur·trice régional·e Ufict

Région : Syndicat :

Entreprise(s) :

Cotisations perçues par l'Ufict-CGT en 2017 :

Total FNI : Total Timbres :

Dont cotisations Technicien·e·s et Agent·e·s de Maîtrise :

FNI : Timbres : Total :

Nombre d'adhérent·e·s-cotisant·e·s = Total / 12 = soit mandat(s) (1)

Dont cotisations Ingénieur·e·s, Chercheur·se·s et Cadres :

FNI : Timbres : Total :

Nombre d'adhérent·e·s-cotisant·e·s = Total / 12 = soit mandat(s) (2)

Nombre total de mandats délibératifs : (1) + (2) =

Le syndicat ou la section



PRÉ-MANDATEMENT

À remplir par le syndicat

Région : Syndicat :

Entreprise(s) :

Nom de l'interlocuteur·trice syndical·e : Tél :

Date d'envoi prémandatement : Mail :

Nom	Prénom	Délib./ Consult.	H/F	Tél portable	e-mail

Attention indiquer pour chaque participant le type de mandat délibératif et/ou consultatif.



engagé·e·s
organisé·e·s

TRANSPORT HÉBERGEMENT

À remplir par le syndicat

Région : Syndicat :

Entreprise(s) :

Nom de l'interlocuteur·trice syndical·e : Tél :

Mail :

Nom	H/F	Date	ARRIVÉE		DÉPART		
			Lieu	Heure	Date	Lieu	Heure

Attention indiquer tous les participants avec mandat délibératif et/ou consultatif.



engagé·e·s
organisé·e·s

FICHE RÉCAPITULATIVE ET DE RÉGLEMENT

À remplir par le syndicat

Région : Syndicat :

Entreprise :

Nom de l'interlocuteur·trice syndical·e :

Tél :

Mail :

Mandats

▶ Nombre de mandats délibératifs prévus :

▶ Nombre de mandats délibératifs pourvus :

Mandats pourvus à payer : X 250 € = €

Montant du règlement :€

Numéro de chèque à l'ordre de :

UFICT-FNME CGT

Adressé à UFICT-FNME CGT 263, rue de Paris 93516 MONTREUIL cedex

Observations

Si vous avez des besoins particuliers pour permettre la participation de délégué·e·s indiquez les iciFaites en part impérativement à vos animateurs·trices régionaux.